



## AXA WORLD FUNDS

(la « Sicav »)

Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

Le 18 février 2019

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.  
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN AVIS PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la SICAV (les « **Administrateurs** ») ont décidé d'apporter des modifications au prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »), qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

*Sauf mention contraire du présent avis, les termes et expressions employés ci-après sont réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.*

- I. **Modification de la stratégie d'investissement de « AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities »**
- II. **Retrait de l'éligibilité au plan d'épargne en actions (PEA) de plusieurs compartiments et modifications supplémentaires de la section « Stratégie d'investissement » de ces compartiments\***
- III. **Changement de la manière dont les ordres de souscription, de conversion et de rachat sont traités d'une base de Cours Super Inconnu à une base de Cours Inconnu pour plusieurs compartiments**
- IV. **Mise à jour d'informations dans le Prospectus**

## **I. Modification de la stratégie d'investissement de « AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities » (le « Compartiment »)**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la section Stratégie d'investissement du Compartiment en remplaçant Union européenne (« UE ») par Europe, de façon à ce que le Compartiment investisse principalement dans des titres négociés sur les marchés réglementés européens, et non plus sur les marchés réglementés de l'UE, et, à titre accessoire, puisse investir sur des marchés situés en dehors de l'Europe et non plus en dehors de l'UE.

**La modification susmentionnée prend effet le 18 mars 2019.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 18 mars 2019.**

## **II. Retrait de l'éligibilité au plan d'épargne en actions (PEA) de plusieurs compartiments et modifications supplémentaires de la section « Stratégie d'investissement » de ces compartiments\***

Dans le contexte du BREXIT à venir, les Administrateurs ont décidé de retirer l'éligibilité au PEA des compartiments suivants afin de garantir la continuité du processus de gestion de ces compartiments *post* BREXIT :

- **AXA World Funds – Framlington Europe<sup>1</sup>**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities<sup>1</sup>**
- **AXA World Funds – Framlington Human Capital<sup>1</sup>**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap<sup>2</sup>**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> En tant qu'actionnaires de AXA WF – Framlington Europe, AXA WF – Framlington Europe Opportunities et AXA WF – Framlington Human Capital, vous avez la possibilité de convertir votre investissement en actions du compartiment existant « AXA WF – Framlington Eurozone », éligible au PEA.

<sup>2</sup> En tant qu'actionnaires du compartiment AXA WF – Framlington Europe Small Cap, vous avez la possibilité de convertir votre investissement en actions du compartiment existant « AXA WF – Framlington Eurozone », éligible au PEA ou du nouveau compartiment « AXA WF – Framlington ex-UK MicroCap », éligible au PEA.

<sup>3</sup> En tant qu'actionnaires du compartiment AXA WF – Framlington Europe MicroCap, vous avez la possibilité de convertir votre investissement en actions du nouveau compartiment « AXA WF – Framlington ex-UK MicroCap », éligible au PEA.

Par conséquent, les Administrateurs ont décidé de supprimer les phrases suivantes des sections Stratégie d'investissement des compartiments suivants :

- (i) Pour **AXA World Funds – Framlington Europe** : « *Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE. Le Compartiment peut investir au maximum 25 % de son actif net dans des sociétés situées en dehors de l'EEE* ».
- (ii) Pour **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities** et **AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap** : « *Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net en actions et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE* ».
- (iii) Pour **AXA World Funds – Framlington Human Capital** : « *Le Compartiment investit en permanence au moins 75 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE* ».

- (iv) Pour **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap** : « *Le Compartiment investit à tout moment au moins 75 % de son actif net dans des titres et droits éligibles au PEA et au PEA-PME émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE* ».

De plus, les Administrateurs ont décidé de mentionner dans les sections Stratégie d'investissement des compartiments suivants que lesdits compartiments investissent **essentiellement** dans des actions :

- **AXA World Funds – Framlington Europe**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap**
- **AXA World Funds – Framlington Human Capital**

Les Administrateurs ont également décidé de mentionner dans la section Stratégie d'investissement de **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities** que « *Le Compartiment investit majoritairement essentiellement dans des sociétés domiciliées ou cotées dans la zone géographique européenne* ».

**AVERTISSEMENT SPÉCIFIQUE À L'ATTENTION DES INVESTISSEURS ET DISTRIBUTEURS FRANÇAIS, À LIRE ATTENTIVEMENT :**

Nous attirons votre attention sur le fait que les compartiments concernés ne seront plus éligibles à votre Plan d'épargne en actions français, excepté si les autorités fiscales françaises décident d'accorder de la flexibilité dans les semaines à venir. Si vous maintenez vos investissements dans les compartiments mentionnés ci-dessus, vous êtes susceptibles de perdre tous les avantages fiscaux correspondants associés à votre PEA. Nous vous recommandons de contacter votre banque afin d'envisager le rachat de votre investissement dans ces compartiments ou le transfert de votre investissement en dehors de votre compte PEA.

Si vous êtes un distributeur et que vos clients réalisent leurs investissements dans un PEA, nous vous recommandons de les contacter afin de déterminer si l'investissement dans nos compartiments est toujours approprié.

Les modifications susmentionnées prendront effet le 29 mars 2019.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 29 mars 2019.

**III. Changement de la manière dont les ordres de souscription, de conversion et de rachat sont traités en passant d'une base de Cours Super Inconnu à une base de Cours Inconnu pour plusieurs compartiments**

Les Administrateurs ont décidé de changer la manière dont les ordres de souscription, de conversion et de rachat sont traités en passant d'une base de Cours Super Inconnu à une base de Cours Inconnu pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Framlington Clean Economy**
- **AXA World Funds – Framlington Digital Economy**
- **AXA World Funds – Framlington Evolving Trends**
- **AXA World Funds – Framlington Fintech**
- **AXA World Funds – Framlington Global Small Cap**
- **AXA World Funds – Framlington Robotech**

La modification susmentionnée prendra effet le 18 mars 2019 (la « Date d'Effet »).

**Par conséquent, tous les ordres reçus par l'agent de registre après 15h00, heure de Luxembourg, le 14 mars 2019 et avant 15h00, heure de Luxembourg, à la Date d'Effet seront traités au Prix de Négociation applicable à la Date d'Effet.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 18 mars 2019.**

#### **IV. Mise à jour d'informations dans le Prospectus**

Les Administrateurs ont décidé de procéder à certaines clarifications et de mettre à jour les informations suivantes dans le Prospectus :

- Mise à jour de l'adresse d'AXA Investment Managers Asia Limited et d'AXA Investment Managers Chorus Limited,
- Typographies et mise en page

**Les modifications susmentionnées prendront effet immédiatement.**

**\*Le PEA n'est exclusivement réservé qu'aux résidents français.**

\* \*

Pour toute question, nous vous prions de contacter votre conseiller financier ou le siège social de la Sicav ou le service financier en Belgique : AXA Bank Belgium, 1 Place du Trône, 1000 Bruxelles.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Belgium S.A., 1 Place du Trône, 1000 Bruxelles. Le présent prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration  
AXA World Funds